

Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Séance du mardi 6 juin 2023

Membre de droit : Monsieur le président, Guillaume GELLÉ

Membres présents :

Collège professeurs : Stéphanie CAILLIES, Éric CASTAGNE, Christophe CLEMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Pierre MILLET, Maud ROTGER, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Vincent VUIBLET, Marta-Inès WALDEGARAY, Virginie ZENINARI

Collège autres enseignants : Jean-Michel BRICAULT, Emilie BUACHE, Emmanuelle GAUTHERAT, Bertrand GOUJON, Fabienne GRELEPOIS, Nicolas HORNY, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Stéphanie PREVOST, Céline ROUSSE, Céline SCHNEIDER, Grâce STOCKTON-BLIARD

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Charlotte DELCOURT, Jennifer GEERAERTS

Collège étudiants : Mark KERE, Alexis LALY, Zaya LIRICE, Ophélie MEDZA-MBA, Matéo MEVIZOU

Membres excusés : Roselyne ALLEMAND, Jean-Bernard BEHR, Sylvie BERTAIL-FASSAERT, Henry CADENNE, David CARTON, Mickael GILLIOT, Frédéric GUGELOT, Isabella MORRONE, Guillaume PIERRE, Nathalie ROBCIS, Laurence VOUTQUENNE

Membres représentés :

Roselyne ALLEMAND et Guillaume PIERRE ont donné pouvoir à Marie-Renée DE BACKER
Jean-Bernard BEHR et Frédéric GUGELOT ont donné pouvoir à Virginie ZENINARI
Henry CADENNE a donné pouvoir à Matéo MEVIZOU
David CARTON a donné pouvoir à Audrey LAUDE-DEPEZAY
Sandrine FAVIN a donné pouvoir à Charlotte DELCOURT
Mickael GILLIOT a donné pouvoir à Hacène FOUCHAL
Isabella MORRONE a donné pouvoir à Christophe CLEMENT
Laurence VOUTQUENNE a donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Ordre du jour :

1. Points d'information :

- Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

2. questions ressources humaines :

- Publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs

Monsieur le président fait lecture des pouvoirs et énonce les points à l'ordre du jour.

1. Points d'information :

- **Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux**

Monsieur le président fait état de l'arrêté d'interdiction d'accès à l'enceinte et aux locaux de l'établissement concernant monsieur Geoffrey CANIVEZ-BOULET. Son interdiction a été prolongée le 2 mai 2023 jusqu'à la décision définitive de la commission disciplinaire.

2. Questions ressources humaines :

- **Publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs**

Monsieur le président précise que cette publication fait suite au dialogue de gestion et porte sur deux postes sensibles face au risque pour l'établissement de se retrouver sans enseignant en grec et en droit pénal. Les demandes émanent de l'UFR LSH et de l'UFR DSP, suite au départ inattendu d'un enseignant de grec en 2022 : le premier poste se trouve en huitième section CNU affecté à l'unité CRIMEL et le second poste concerne l'UFR DSP en première section CNU, droit privé et sciences criminelles, spécialité droit pénal. Cette demande est justifiée par des mutations d'enseignants-chercheurs. Le sous-encadrement sur des disciplines en tension et une fragilité de l'équipe pédagogique restante ont justifié l'anticipation de l'université au regard des flux d'étudiants en droit. Il a paru souhaitable à l'établissement de procéder à une campagne d'emplois complémentaire, avec une prise de poste dès la rentrée universitaire 2023.

Madame Virginie ZENINARI demande pourquoi le poste affecté à l'unité CRIMEL n'a pas été demandé plus tôt alors qu'il s'agit d'un remplacement urgent à effectuer.

Madame Marta-Inès WALDEGARAY répond que ce poste est demandé depuis deux ou trois ans. Suite au départ du collègue HDR, la filière s'est retrouvée dans l'impossibilité de former un candidat en langue grecque et les enseignants en grec ont demandé un poste au fil de l'eau.

Monsieur le président précise que les cours seront enseignés en latin et en grec.

Madame Marta-Inès WALDEGARAY ajoute qu'il est indispensable d'employer un titulaire en grec pour enseigner la langue.

Monsieur le président signale que dans le département de psychologie, les enseignants ont le sentiment d'être sous-encadrés. Il assure que ces enseignants fassent le débat interne car les

départements de lettres sont bien représentés dans toutes les instances et il déplore une mésentente entre les membres de la composante. Il rappelle que la priorité d'une université est d'assurer des enseignements de qualité aux étudiants et le grec fait obligatoirement partie des lettres classiques proposées par l'université.

Monsieur le président explique que l'URCA a réagi tardivement à ces demandes de postes car les informations ne sont pas toujours transmises dans les délais requis. Les questions internes sont secondaires et les intérêts des étudiants priment avant tout. Il rappelle qu'à la suite des évaluations du HCERES, le laboratoire CRIMEL est l'un des meilleurs laboratoires de l'université.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT sollicite des explications sur les dysfonctionnements nécessitant la publication au fil de l'eau et s'interroge sur les modalités à mettre en œuvre pour éviter ce cas de figure à l'avenir.

Monsieur le président explique que depuis quelques temps, l'université est confrontée à un faible nombre de recrutements qui affecte toutes les disciplines, dont certaines sont en tension, comme le droit, la psychologie et les STAPS et d'autres ont un adossement à la recherche plus fort et des flux d'étudiants moins élevés. Il faut parvenir à faire converger le débat entre les composantes, les laboratoires et les conseils centraux. L'université souhaite que le profil de recrutement converge entre le laboratoire et la composante. Les deux campagnes au fil de l'eau sont utiles, d'une part, pour corriger un manque d'anticipation au niveau du département de grec et d'autre part, des départs non prévus dans des disciplines fragiles. Il insiste sur l'adéquation entre le profil recherche et le profil formation. L'établissement souhaite offrir un large panorama de licences pour les études post-bac. Pour ce faire, il faut un minimum d'équipes pédagogiques stables et la meilleure solution est de recruter des titulaires.

Madame Virginie ZENINARI fait remarquer qu'il y a eu un premier départ le 1^{er} septembre 2022, alors qu'il y a eu deux autres départs en septembre 2023. Elle dénonce le dysfonctionnement du départ du poste en septembre 2022.

Monsieur le président rappelle que la campagne d'emplois a été votée le 15 octobre 2022. Le départ de monsieur Antoine PIETROBELLI, professeur de grec, a été annoncé trop tardivement, en août 2022.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande s'il s'agit du départ d'un collègue du second degré.

Monsieur le président répond qu'il s'agit d'un maître de conférences qui a été promu à l'université de Besançon.

Madame Stéphanie CAILLIES signale que le grec est une discipline rare avec peu d'étudiants et soutient le choix politique de maintenir des disciplines rares au sein de l'URCA. Elle regrette que l'université fasse porter le poids de ce dysfonctionnement au conseil général et ajoute que l'URCA doit assumer ses décisions.

Monsieur le président répond que l'URCA ne demande pas au conseil général d'endosser la responsabilité de ce dysfonctionnement. Le système d'accueil des étudiants oblige l'URCA à prendre des décisions au moins un an à l'avance des fermetures des cursus. A partir du moment où l'URCA affiche des enseignements sur Parcoursup, elle doit les assurer. Il espère que l'université va recruter un enseignant de qualité et impliqué qui apportera un nouveau dynamisme aux lettres classiques. Des propositions d'articulation avec l'histoire et des nouvelles façons d'enseigner en y intégrant un diplôme universitaire et l'enseignement du grec peuvent être complémentaires pour rendre ces disciplines attractives.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cette demande a été remontée.

Monsieur le président répond que l'établissement a reçu des alertes du conseil de gestion.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi les alertes n'ont pas été remontées dans la campagne d'emplois en octobre 2022.

Monsieur le président explique que la campagne d'emplois 2023 est préparée en amont.

Monsieur Richard LE NAOUR fait remarquer que l'enseignant qui a quitté le poste est parti un an avant la campagne d'emplois 2023.

Monsieur le président répond qu'il fallait voter le poste en octobre 2022 pour un poste vacant en septembre 2023. Le poste qui va être voté en octobre 2023 concerne une prise de poste en septembre 2024.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi le poste n'a pas été pris en compte et pense que la composante aurait pu le faire remonter dans la campagne d'emplois 2022.

Monsieur le président indique que l'URCA n'avait pas tous les éléments et des échanges ont été nécessaires avec les unités et la composante à ce sujet.

Monsieur Hacène FOUCHAL pense que ce dysfonctionnement va créer un précédent.

Monsieur le président répond que l'URCA trouve toujours des solutions aux problèmes. Ce cas de figure reste exceptionnel. Il espère qu'il n'existe pas d'autres disciplines fragiles comme le grec dans l'université.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que la priorité de l'unité était de mettre un autre poste en première position et l'établissement avait trop peu de temps pour réagir car il devait gérer également une urgence et positionner un ATER pour l'année en cours.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY demande si les postes au fil de l'eau sont comptés budgétairement comme les autres personnes débutant en septembre 2023.

Monsieur le président répond par l'affirmative.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY demande si le paiement du salaire aura un impact sur la campagne 2023-2024.

Monsieur le président répond par l'affirmative. Il précise que l'université a un regard sur les flux d'étudiants, les départs et les arrivées et la charge d'enseignement globale. Ce poste comptera pour la composante dans une approche pluriannuelle.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY pense qu'il aurait été préférable de prendre deux postes supplémentaires dans la campagne classique.

Monsieur le président approuve et explique que l'URCA est obligée d'avoir une approche macro dans les campagnes d'emplois. Ce qui compte avant tout et qui doit être intégré dans le dialogue de gestion, c'est le nombre de titulaires dans une composante vis à vis de la charge d'enseignement et du flux d'étudiants. La question de la recherche sur le plan stratégique pour l'établissement et de la qualité de la recherche doivent également être intégrés dans le dialogue de gestion.

Madame Audrey LAUDE-DEPEZAY craint que, chaque année, l'URCA soit dans l'obligation de faire appel au poste au fil de l'eau dans des situations d'urgence.

Monsieur le président répond par la négative et précise que cette campagne d'emplois n'est pas en deux temps. La campagne d'emplois au fil de l'eau n'est pas créée pour apporter des corrections. Il rappelle que lors du conseil d'administration du mois de juillet 2022, les concours d'agrégation ont permis de voter des postes de droit car des places se sont libérées grâce à des départs précipités et grâce également à des lauréats d'agrégation disponibles. La publication de postes au fil de l'eau à ce conseil reste un cas exceptionnel.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si l'impact sur la masse salariale sera faible.

Monsieur le président indique que l'impact sera sur quatre mois en 2023 et sur une année pleine en 2024. Il rappelle que le GVT coûte vingt postes annuellement à l'URCA, que la revalorisation des personnels BIATSS coûte 800 000 € sur une année entière et cela pourrait être plafonné à 1,7 M€/an. L'établissement a absorbé également 2,5 % du point d'indice en 2022, corrigé en 2023. Monsieur le président ignore si c'est l'État ou l'établissement qui prendra en charge l'augmentation potentielle du point d'indice cet été.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande des précisions sur la labellisation des disciplines au niveau national.

Monsieur le président explique que l'État a labellisé une quarantaine de disciplines rares les rendant prioritaires sur un certain nombre de projets de financements. Ces disciplines se trouvent dans tous les secteurs : dans certaines spécialités médicales, dans certaines sciences exactes, dans les lettres et les humanités, etc... Actuellement, les vrais programmes spécifiques ne sont pas définis et un débat est en cours afin de clarifier les aides apportées par l'université.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de publication au fil de l'eau de deux emplois d'enseignants-chercheurs, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.